

Le/les soussigné(s) (ci-après le "Client") :

Nom et Prénom	
Citoyenneté	
Mail	
Numéro de téléphone	

(Ci-après le « Client »)

Et

Société	SOMANOR
iège social PL REINE MATHILDE 14000 CAEN	
Dénomination commerciale	https://somanor.com
Numéro incorporation- SIRET	43222948200034
Dûment représentée	MME Sophie GAUGAIN

(Ci-après « le groupe »)

# 1. Objet du Contrat

Le Client mandate le groupe pour la gestion de tous les avoirs déposés ou à déposer sur les comptes de trading indiqués par le client du présent contrat (ci-après les « Actifs » conformément aux termes et conditions ci- dessous.)

#### 2. Gestion discrétionnaire

- **a.** Dans le cadre de ce mandat, le Client confère au groupe une procuration à la gestion des dits Actifs.
- b. Le groupe opère la gestion à sa libre appréciation selon sa politique de placement ainsi qu'en considération de la stratégie de placement établie avec le client.
- c. Le groupe observe le code de conduite de l'association des gérants de fortune et est autorégulée par le cadre monétaire financier. Le groupe est enregistré comme prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) par le biais de sa coopération avec Forge, filiale de la Société Générale.

#### 3. Profil du Client

Le Client confirme avoir bien transmis des informations correctes sur son identité.

#### 4. Instructions du Client

- a. Le Client peut en tout temps donner au groupe des instructions écrites précises auxquelles cette dernière a le devoir de se conformer.
- **b.** Le groupe se réserve le droit de refuser, sans indication de motifs, de donner suite à des ordres oraux tant que ces derniers ne sont pas dûment confirmés par écrit.
- **c.** Le groupe se doit d'exécuter les demandes écrites de retrait de fonds du client dans un délai de 48H.

## 5. Déclaration

- a. Le groupe garantit une performance déterminée à hauteur de 3.5% mensuellement au minimum.
- b. Le groupe déclare mettre en place un processus strict qui l'engage à protéger les capitaux qui luisont confiés.

# 6. Rapport

- a. Le Client dispose d'un droit de regard en tout temps sur les Actifs par le biais des plateformes de trading en ligne ou tout autre biais proposé par le groupe.
- A sa demande, le Client recevra du groupe, par courriel des relevés de compte détaillés.
- c. Le Client s'engage à informer spontanément le groupe, dans les trente jours, de toute circonstance nouvelle qui entraîne pour lui un changement de sa situation personnelle, notamment en cas de changement de domicile ou de nationalité.
- d. Le groupe s'engage à exercer toutes les activités liées à la gestion avec la diligence requise. Elle s'efforce d'atteindre un équilibre approprié entre risque et rendement dans le cadre de la stratégie de placement.

# 7. Responsabilité

Le client approuve spécifiquement et par écrit tous les actes d'investissement des Actifs exécutés par le groupe en accord avec le type de gestion et la stratégie de placement.

## 8. Confidentialité

Le groupe s'engage à une discrétion absolue quant à ses relations avec le Client ainsi que sur toutes les informations qui lui sont communiquées dans le cadre des relations contractuelles.

#### 9. Honoraires de performance

- **a.** Les honoraires de performance sont dus au groupe sur une base journalière, à savoir 3% des profits générés.
- b. Les honoraires de performance sont calculés à la fin de chaque opération sur la base des relevés de comptes.



#### 10. Durée du mandat

- a. Le présent mandat entre en vigueur à sa signature par les deux parties.
- b. Le présent mandat peut être résilié par le groupe et/ou le Client en tout temps par écrit (courriel ou courrier) ou oralement avec confirmation écrite. En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties, le mandat sera réputé terminé au plus tard dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification de la résiliation par l'autre partie.
- c. En cas de résiliation, le Client informera Le groupe s'il souhaite liquider les investissements pendants ou reprendre lui-même la gestion des Actifs. Dès que Le groupe exécute cette dernière instruction du Client, elle sera complètement déchargée de ses responsabilités d'investissement.
- d. En cas de décès ou de déclaration d'absence ou d'incapacité d'agir du Client, le présent mandat peut être résilié en tout temps par un héritier autorisé ou le tuteur ou curateur.

#### 11. Modifications

Les modifications et/ou les amendements du présent mandat nécessitent la forme écrite et doivent être signées par les deux parties.

# 12. Droit applicable

Le présent mandat est soumis au droit Français. Toute dispute résultant de ce contrat ou en rapport avec celui-ci sera soumise à la voie de la médiation. Le groupe laisse au client toute liberté pour nommer le médiateur en charge de résoudre les différends.

Si aucun accord ne peut être obtenu par voie de médiation dans un délai de 3 mois dès la nomination du médiateur ou si l'une ou l'autre des parties se retire de la médiation, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

#### Signé en deux exemplaires originaux

Lieu: France	Lieu:
SOMANOR SIRET. SOMANOR SIRET. SOMANOR SIRET. SOMANOR	
SOMANOR	Client
MME Sophie GAUGAIN	
Date :	Date :

#### **Annexe**

# La date du début de la gestion de fortune

a.	Date à laquelle les Actifs sont déposés auprès du groupe, soit le
b.	Date à laquelle le Client accorde au groupe accès sur les Actifs, soit le

# Stratégie de placement

Le Client opte pour une stratégie de placement pour ses Actifs et il confirme expressément avoir été informé en détail sur celles-ci.

Les stratégies de placement permettent une sortie de fonds avec un préavis de 2 jours ouvrables.

Le Client est conscient que s'il souhaite une adaptation de sa stratégie de placement en raison d'un changement dans ses relations financières et/ou personnelles et/ou dans sa capacité à supporter les risques ou pour d'autres raisons, il doit instruire le groupe par écrit.

Visa	Stratégie de Placement	Degré de risque et rendement Projeté	Capital
	Secure	Capital Protégé : 100% pour toute la période	Capital investit

Lieu:
Client:
Date :